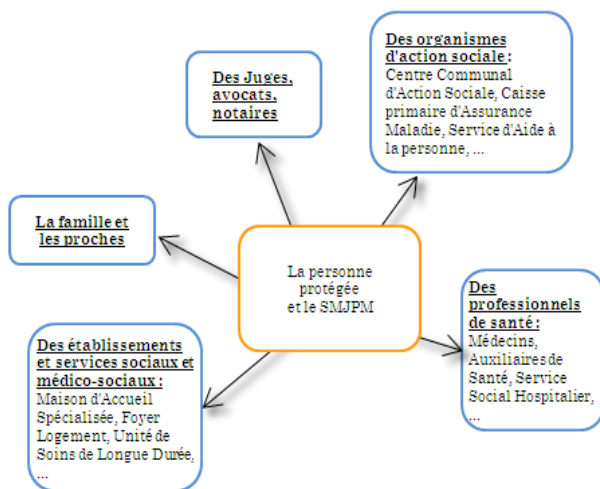


## Comment le SMJPM remplit-il ses missions de protection ?

Le SMJPM est chargé d'activer ou de réactiver le réseau de la personne protégée :



Ainsi, pour remplir ses missions de protection, le Service MJPM développe une collaboration avec tous les acteurs de ce réseau et facilite les démarches de la personne protégée.

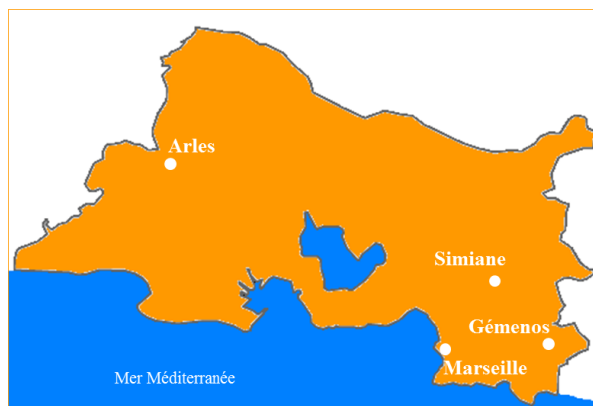
## Siège social Association S.H.M. :

12 rue de Lorraine  
13417 Marseille Cedex 08

Standard tel : 04 91 13 47 47  
(du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00)

Fax : 04 91 13 47 41

Email : [contact@shmse.org](mailto:contact@shmse.org)



## Les différentes antennes :

Arles	Tel : 04 90 18 85 10 Fax : 04 90 18 85 19
Gémenos	Tel : 04 42 36 07 80 Fax : 04 42 36 02 92
Marseille	Tel : 04 91 13 47 47 Fax : 04 91 13 47 00
Simiane	Tel : 04 42 16 09 70 Fax : 04 42 37 10 79



# S.M.J.P.M

Service  
Mandataire  
Judiciaire à la  
Protection des  
Majeurs

[contact@shmse.org](mailto:contact@shmse.org)

Le SMJPM est un service de l'Association pour le Soutien au Handicap Mental et psychique (S.H.M.). Depuis 1972 il est chargé d'assurer la protection de personnes majeures dont la mesure de protection est décidée par le Juge des Tutelles.

# Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

## Quelles sont les personnes susceptibles de bénéficier d'une mesure de protection ?

La mesure de protection judiciaire s'adresse à toute personne fragile et vulnérable, qui se trouve « dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales et/ou corporelles, de nature à empêcher l'expression de sa volonté » selon les dispositions de l'article 425 du code civil.



## Quelles sont les différents mandats confiés au service ?

- ◇ Mesures d'assistance :
  - Curatelle simple
  - Curatelle renforcée
  - Curatelle aux biens ou à la personne
- ◇ Mesures de représentation :
  - Tutelle
  - Tutelle aux biens ou à la personne
- ◇ Mesure d'Accompagnement Judiciaire

## Quelles sont les missions du SMJPM de l'Association S.H.M. et son organisation ?

Les **missions** du SMJPM auprès de la personne protégée pendant toute la durée du mandat sont d'assurer :

- ◇ La protection de ses biens mobiliers et immobiliers,
- ◇ La gestion de ses revenus courants et patrimoniaux,
- ◇ Sa protection dans le respect de la charte des droits et libertés de la personne protégée,
- ◇ Son assistance ou sa représentation pour tout acte de la vie civile, en favorisant sa participation selon des formes adaptées.

Le SMJPM est **organisé** sur les Bouches-du-Rhône en quatre secteurs géographiques.

Pour chacun d'eux, il existe une antenne composée de :

- ◇ Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs délégués (MJPM)
- ◇ Personnel administratif et comptable
- ◇ Personnel d'encadrement

Chaque personne protégée est assistée ou représentée par un MJPM, délégué par l'Association. C'est un professionnel compétent ayant satisfait à des conditions :

- ◇ D'âge
- ◇ De moralité
- ◇ De formation certifiante

## Comment est exercée la mesure ?

Pour exercer la mesure le SMJPM s'appuie sur les valeurs de l'Association S.H.M.\* tout en priorisant :

<i>Les modalités de rencontre de la personne</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Dans le service,</li> <li>◇ Sur son lieu de vie,</li> <li>◇ Dans des lieux institutionnels (Maison de Justice et des Droits, Point d'accès au droit...)</li> </ul>
<i>Les modalités de contacts par</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Téléphone,</li> <li>◇ Fax,</li> <li>◇ Email,</li> <li>◇ Courriers</li> </ul>
<i>L'approche de la personne humaine</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◇ Avec le maintien de son autonomie,</li> <li>◇ Avec sa valorisation comme un citoyen à part entière.</li> </ul>

Grâce à la sectorisation du service, les équipes développent une réelle proximité avec les personnes protégées ce qui leur permet d'exercer au mieux la mesure de protection.

### \* Les valeurs de l'Association S.H.M. sont :

- ◇ Le respect de la dignité
- ◇ Le respect de l'individualité
- ◇ Le respect de l'entourage et des relations
- ◇ L'autonomie
- ◇ La bienveillance et l'équité

